

**RÈGLEMENT DU CONCOURS VONDELMOLEN**  
**«Participez et gagnez une journée d’amusement à Plopsa»**

**1. IDENTIFICATION**

- 1.1. Ce Concours vous est proposé par la SA Vondelmolen, dont le siège est établi en Belgique, à 9280 Lebbeke, Dendermondsesteenweg 208, ayant pour numéro d'entreprise BE 0400.335.925, conformément aux conditions énumérées ci-dessous.

**2. DÉFINITIONS**

- 2.1. Pour l'application du présent Règlement du concours, les termes suivants, indiqués par une majuscule, doivent s'entendre comme suit :

« **Concours** » signifiera le concours décrit dans le présent Règlement du concours, également dénommé «**Participez et gagnez une journée d’amusement à Plopsa** »

« **Règlement du concours** » signifiera le présent règlement comprenant les conditions applicables au Concours.

« **Organisateur** » signifiera Vondelmolen SA, dont le siège est établi à 9280 Lebbeke, Dendermondsesteenweg 208, ayant pour numéro d'entreprise BE 0400.335.925.

« **Participant** » signifiera toute personne physique, âgée d'au moins 18 ans, domiciliée en Belgique, qui participe exclusivement à des fins non professionnelles et exclusivement pour elle-même au Concours, à l'exclusion :

- I. de toute personne physique siégeant au Conseil d'administration de l'Organisateur
- II. de toute personne physique employée ou affectée par la ou les entreprises chargées du développement, de l'exécution et du suivi du Concours, en sous-traitance (directe ou indirecte) ou non pour l'Organisateur ;
- III. de toute personne physique ayant le même domicile que les personnes décrites sous (I) et (II) ou un lien familial du premier ou du second degré avec ces personnes.

**3. OBJET DU CONCOURS**

- 3.1. La participation au Concours n'est pas assujettie à une obligation d'achat. Le Participant au Concours clique sur le lien du concours dans la lettre d'information de Vondelmolen et suit les instructions.
- 3.2. Le Participant se rendra sur <https://vondelmolen.playandwin.be/fr/gagnez-une-journee-amusement-plopsa>.
- 3.3. Le Participant répondra à une question du concours et à une question subsidiaire et complètera ses données personnelles.

Question concours : Qu'est-ce que Davon, des Vons, préfère manger ?  
(Vous n'êtes pas certain ? Alors allez jeter un coup d'œil sur [www.vondelmolen.be](http://www.vondelmolen.be))

Question subsidiaire : Combien de fois les histoires en ligne des Vons auront-elles été lues du 15/09/2019 au 28/11/2019 (inclus)?

- 3.4. Les 50 participants qui auront répondu correctement à la question du concours et qui se seront approché au plus près de la bonne réponse à la question subsidiaire parmi tous les participants remporteront le prix.
- 3.5. En cas d'ex aequo, le Participant ayant été le premier à participer au concours est considéré comme le gagnant.

#### **4. LE PRIX**

- 4.1. Premier prix : **5 Gold Cards pour Plopsa** (d'une valeur de € 749,95) + colis gourmand Vondelmolen  
2<sup>e</sup> – 5<sup>e</sup> prix : **4 tickets pour Plopsaland De Panne + 4 tickets pour Plopsa Coo + 4 tickets pour Plopsa Indoor Hasselt** (d'une valeur de € 425,96) + colis gourmand Vondelmolen  
6<sup>e</sup> – 20<sup>e</sup> prix : **4 tickets pour Plopsa Coo** (d'une valeur de € 106) + colis gourmand Vondelmolen  
21<sup>e</sup> – 30<sup>e</sup> prix : **4 tickets pour Plopsa Indoor Hasselt** (d'une valeur de € 86) + colis gourmand Vondelmolen  
31<sup>e</sup> – 35<sup>e</sup> prix : **4 tickets pour Plopsaqua De Panne** (d'une valeur de € 86) + colis gourmand Vondelmolen  
36<sup>e</sup> – 50<sup>e</sup> prix : colis gourmand Vondelmolen
- 4.2. Le prix est strictement personnel et non cessible.
- 4.3. Un seul prix peut être accordé par adresse et il ne peut donc y avoir qu'un seul gagnant.  
Si une seule adresse est prise en compte pour plusieurs prix, un seul prix, celui ayant la valeur la plus élevée, sera accordé.
- 4.4. Les 50 gagnants seront contactés personnellement à partir du 02/12/2019.

#### **5. CONDITIONS PARTICULIÈRES :**

- 5.1. Le Concours ne se déroulera que via le site web <https://vondelmolen.playandwin.be/fr/gagnez-une-journee-amusement-plopsa>. La participation au Concours n'est autorisée qu'en utilisant le formulaire destiné à cet effet, dûment complété, sur la page du concours <https://vondelmolen.playandwin.be/fr/gagnez-une-journee-amusement-plopsa>. La participation de toute autre façon ou de manière incorrecte donnera lieu à l'exclusion du Concours.
- 5.2. Le Concours n'est pas cumulable avec le même ou d'autres concours, action, réduction, prime ou condition de l'Organisateur.
- 5.3. La participation au Concours est limitée à 1 participation par adresse électronique valide. Un seul gagnant par adresse physique.

#### **6. DURÉE DU CONCOURS**

- 6.1. La participation au Concours ne sera valable que du 20/11/2019 au 27/11/2019.

#### **7. ACCEPTATION**

- 7.1. En participant au Concours, le Participant déclare avoir pris connaissance du Règlement du concours et accepter toutes ses conditions, sans la moindre réserve.

En participant au Concours, le Participant déclare, le cas échéant, accepter tous les autres règlements applicables au Concours en raison de l'utilisation partielle ou totale d'une plateforme de réseaux sociaux par l'Organisateur pour l'organisation du Concours.

- 7.2. En participant au Concours, le Participant accepte que l'Organisateur ne puisse en aucun cas être tenu pour responsable dans le cadre du Concours, sauf en cas de tromperie ou de faute intentionnelle. L'Organisateur ne peut donc être tenu pour responsable des éventuels dommages directs ou indirects touchant un Participant dans le cadre du Concours.

## **8. TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

- 8.1. Dans le cadre de la participation au Concours, l'Organisateur traitera les données à caractère personnel du Participant qui sont nécessaires à la participation au Concours. Les catégories suivantes de données à caractère personnel seront traitées :

Prénom :  
Nom :  
Adresse, numéro :  
Code postal :  
Localité :  
Adresse e-mail :  
Numéro de téléphone :  
Date de naissance :  
Sexe :

L'Organisateur traite les données à caractère personnel du Participant uniquement conformément au Règlement européen du 27 avril 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après dénommé : « **RGPD** »).

- 8.2. Aux fins du présent Règlement du Concours, l'Organisateur doit être considéré comme le responsable du traitement. Vous pouvez toujours contacter l'Organisateur en utilisant les coordonnées ci-dessous :

SA Vondelmolen, dont le siège est établi en Belgique, à 9280 Lebbeke, Dendermondsesteenweg 208, ayant pour numéro d'entreprise BE 0400.335.925

E-mail: [info@vondelmolen.be](mailto:info@vondelmolen.be)

Site web: [www.vondelmolen.be](http://www.vondelmolen.be)

L'Organisateur, seul ou en collaboration avec d'autres, détermine la finalité et les moyens du traitement des données à caractère personnel. L'Organisateur traite souvent les données à caractère personnel par l'intermédiaire de prestataires de services tiers qui reçoivent des instructions claires à cet effet et ne peuvent traiter les données à caractère personnel que conformément aux instructions de l'Organisateur et conformément au RGPD. L'identité de ces sous-traitants peut toujours être communiquée sur demande.

- 8.3. L'Organisateur s'engage à respecter les principes juridiques généraux relatifs au traitement des données à caractère personnel lors du traitement des données à caractère personnel. En application du principe du traitement minimum des données, l'Organisateur ne traitera que les données strictement nécessaires aux finalités définies dans le présent Règlement du Concours.
- 8.4. L'Organisateur traite les données à caractère personnel pour permettre la participation au Concours. Le traitement des données que vous fournissez dans le cadre de votre participation au Concours n'aura lieu

qu'aux fins spécifiques suivantes :

- permettre la participation au Concours
- contacter le(s) gagnant(s) du Concours ;

Le Participant fournit lui-même les données à caractère personnel à l'Organisateur et peut ainsi exercer un certain contrôle sur leur exactitude et leur minimisation.

8.5. En tant que personne concernée au sens du RGPD, le Participant dispose des droits suivants :

- i. Droit d'accès ;
- ii. Droit de rectification ou d'effacement ;
- iii. Droit à la limitation du traitement ;
- iv. Droit d'opposition ;
- v. Droit à la portabilité des données ;
- vi. Droit à l'oubli ;
- vii. Droit de retrait de l'autorisation ;
- viii. Droit de déposer plainte ;
- ix. Droit à l'information ;
- x. Droit à la transparence.

Si le Participant souhaite exercer ses droits, l'Organisateur s'y conformera dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la demande et uniquement si ce droit existe dans son chef. La demande se fait par lettre recommandée adressée à l'Organisateur ou par e-mail à : [info@vondelmolen.be](mailto:info@vondelmolen.be)

8.6. L'Organisateur conservera les données à caractère personnel fournies par le Participant aussi longtemps que nécessaire pour le déroulement du Concours ou pour la réalisation des finalités du traitement acceptées par le Participant, sauf dispositions légales contraires.

## 9. AUTRES DISPOSITIONS

9.1. L'Organisateur se réserve le droit discrétionnaire d'exclure tout Participant du concours et/ou de récupérer le prix décerné si le Participant contrevient de quelque manière que ce soit au Règlement du concours ou se rend coupable de fraude ou de tout autre comportement malhonnête.

Les décisions en la matière sont sans appel.

9.2. L'Organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications au Règlement du concours.

9.3. Si une (ou plusieurs) disposition(s) de ce Règlement du concours est (sont) déclarée(s) nulle(s), illégale(s) ou inapplicable(s) ou en violation avec les autres règlements applicables, sa (leur) nullité n'affectera pas la validité ni l'applicabilité des autres dispositions, mais l'Organisateur établira une disposition de remplacement qui sera aussi proche que possible de l'objectif et de la portée de la (des) disposition(s) nulle(s), illégale(s) ou inapplicable(s).

L'Organisateur exerce ce droit de remplacement d'une disposition de manière discrétionnaire et ses décisions sont sans appel.

9.4. Tous les litiges concernant le Concours seront régis par le droit belge et tout différend relatif à son application sera de la compétence du tribunal au choix de l'Organisateur.

## 10. CONTACT

10.1. Si le Participant a des questions concernant le Règlement du concours, il peut toujours s'adresser à l'Organisateur via les données de contact :

**Vondelmolen**

Dendermondsesteenweg 208

9280 Lebbeke

België

**E-mail:** [info@vondelmolen.be](mailto:info@vondelmolen.be)